

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 7 juin 2017 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
 Jacinthe Breault
 Jean-Albert Lafontaine
 Robert Tellier
 Mannix Marion

M^c Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2017

**2017-0607-
184**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2017, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 31 mai 2017

**2017-0607-
185**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 31 mai 2017, soit:

78 chèques émis:	169 821,51 \$
<u>92</u> paiements électroniques (dépôts directs):	<u>263 573,46</u>
170 paiements	433 394,97 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2017-0607-
186**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 77 520,02 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M^{me} Julie Amyot:

M^{me} Amyot demeurant au 20, chemin Lagarde, Saint-Paul, dépose à la table du Conseil sa demande de modification à la réglementation d'urbanisme.

Les membres du Conseil municipal conviennent de traiter immédiatement cette demande.

Demande de M^{me} Julie Amyot, 20, chemin Lagarde, Saint-Paul Re: Demande de modification à la réglementation d'urbanisme (modification au règlement de zonage numéro 313-1992) pour permettre un usage complémentaire agricole dans le but de posséder des chevaux à l'intérieur de la zone H-32

**2017-0607-
187**

Considérant les explications fournies séance tenante par la résidente du 20, chemin Lagarde, Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que, suivant le processus établi par le règlement numéro 513-2011, le Conseil municipal autorise l'étude, à l'interne:
 - . de la demande de modification à la réglementation de zonage;
- 3- Que, suivant le processus établi par le règlement #513-2011, cette demande soit également référée au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation;
- 4- Que le Conseil municipal autorise les services administratifs à procéder à l'encaissement des droits exigés à la demande de modification à la réglementation d'urbanisme (modification au règlement de zonage);
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Julie Amyot, 20, chemin Lagarde, Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Suite de la période de questions

MM. Guy Paré et Nicolas Paré:

MM. Paré demeurant au 224, rue Bourgeois, Saint-Paul, demande si le « Comité Vieillir dans sa communauté » a accepté le zonage intergénérationnel.

Essayant de clarifier la question, M. le maire, Alain Bellemare, comprend qu'une demande de modification de zonage a déjà été présentée et que MM. Guy et Nicolas Paré, père et fils, souhaitent créer une habitation intergénérationnelle sur la rue Bourgeois.

Une vérification de cette demande sera faite pour un suivi auprès de MM. Paré.

M^{me} Jeanne Michaud:

M^{me} Michaud demeurant au 234, rue de la Traverse, Saint-Paul, souhaite faire part au Conseil municipal qu'elle siège au « Comité vieillir dans sa communauté rurale » et qu'elle appuie la demande de MM. Paré.

M^{me} Jeanne Michaud demande des précisions sur un projet de Transports Québec pour la construction d'un viaduc à l'intersection des routes 343 et 158.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M^{me} Michaud des éléments qui confirment que le gouvernement provincial a un projet de viaduc à l'intersection de ces deux routes d'ici cinq (5) ans si les budgets le permettent.

M^{me} Henriette Champoux:

M^{me} Champoux demeurant au 310, boulevard Brassard, Saint-Paul, indique au Conseil qu'il existe des subventions pour faire une habitation intergénérationnelle. «Après quelques années, elles deviennent des logements locatifs», ajoute-t-elle.

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note de ce commentaire.

AVIS DE MOTION

Je, Jacinthe Breault, conseillère, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement autorisant des travaux d'infrastructures dans le projet "Les Berges de l'Île Vessot" afin de prolonger l'avenue du Littoral, la rue des Rapides et la place du Ruisselet, procédant à la nomination de ces voies de circulation et décrétant une dépense de 3 684 564 \$ et à ces fins un emprunt de 3 454 758 \$ pour en acquitter le coût.

Lettre de M. Benoît Ménard, propriétaire du 309 et du 311, rue Duhamel, Saint-Paul Re: Demande de permis pour l'élargissement du ponceau situé au 311, rue Duhamel

2017-0607-
188

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que les services techniques soient mandatés pour effectuer les vérifications qui s'imposent et qu'un compte rendu de la situation soit soumis au Conseil municipal pour décision;
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Benoît Ménard et remise à M. Samuel Pagé-Adam, adjoint aux services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande du Camping Le St-Paul 2014 inc., 383, boulevard Brassard, Saint-Paul Re: Demande de modification à la réglementation d'urbanisme (modification au règlement de zonage numéro 313-1992), pour permettre l'installation d'un restaurant mobile avec tables de pique-nique en front de la propriété

L'étude de la présente demande de modification à la réglementation d'urbanisme est autorisée à l'interne et également référée au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation suivant le processus établi par le règlement numéro 513-2011.

De plus, les services administratifs procéderont à l'encaissement du chèque accompagnant la demande de modification à la réglementation d'urbanisme (modification au règlement de zonage).

Réfection du pavage du chemin Forest et resurfaçage de l'îlot de la rue Dalbec et d'une partie de la rue Duhamel - Processus de demande de soumissions par voie d'appel d'offres public via le système d'appel d'offres électronique (Se@o)

**2017-0607-
189**

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour les travaux de pavage du chemin Forest et de resurfaçage de l'îlot de la rue Dalbec et d'une partie de la rue Duhamel;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'appel d'offres public via le système d'appel d'offres électronique (Se@o) et le journal local concernant les travaux de pavage du chemin Forest et de resurfaçage de l'îlot de la rue Dalbec et d'une partie de la rue Duhamel;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-31-2017 Re: Construction d'une conduite de refoulement - Propriété du #185-197, boulevard Brassard

**2017-0607-
190**

Considérant que des travaux de construction d'une conduite de refoulement devront être exécutés pour desservir la propriété située au 185-197, boulevard Brassard, Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des entrepreneurs apparaissant à la liste jointe au rapport TP-31-2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Paul, le Service de prévention des incendies de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, le Centre de communication santé (CCS), l'entreprise ambulancière, Ambulance Lanaudière inc. et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSS) concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants (PR) de niveau 1

2017-0607-191

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Paul, le Service de prévention des incendies de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée, le Centre de communication santé (CCS), l'entreprise ambulancière "Ambulance Lanaudière inc." et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSS) concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants (PR) de niveau 1;
- 2- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ladite entente à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Marc Arpin du Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant le numéro BIBLIO-07-2017 Re: Statistiques des prêts et des dépôts pour le mois de mai 2017

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce document.

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-20-2017 Re: Sonorisation - éclairage - scène - Mardis d'août 2017

Le Conseil municipal ne retient aucune des propositions reçues.

Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-21-2017 Re: Camp de jour 2017 - Embauche de personnel: animatrice principale adjointe, animatrice et candidate Desjardins Jeunes au travail

2017-0607-192

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-21-2017 et autorise l'embauche des personnes suivantes pour combler les postes ci-après:

Animatrice principale adjointe:	Émile Chartier	13,25 \$/h
Animatrice camp de jour:	Justine Gamache	11,75 \$/h

Animatrice au service de garde
(Desjardins Jeunes au travail) Angélique Laforest 11,75 \$/h

- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Julie Tétreault, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-22-2017 Re: Embauche de personnel - Fête de la famille 2017

**2017-0607-
193**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-22-2017 et autorise l'embauche des animateurs suivants selon le taux horaire minimum:

1. Émilie Chartier
2. Ariane Bujold
3. Chloé Perreault
4. Maude Beaudoin
5. Joanie Lasalle
6. Marianne Gamache
7. Rachel Brousseau
8. Charles-Antoine Mallette
9. Marianne Adam
10. Léa-Kim Roy
11. Samuel Tétreault
12. Alyson Coderre-Lane
13. Rose Deschênes
14. Noémie Bérard
15. Émile Gingras
16. Vicky Desjardins

- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Marie-France Deblois, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-23-2017 Re: Demande programme accessibilité - Fondation Tremplin santé

**2017-0607-
194**

Considérant que le camp de jour a adhéré au programme Tremplin Santé en 2014;

Considérant que la Fondation Tremplin Santé via son programme Accessibilité - volet projets, offre l'opportunité de déposer un projet en lien avec les saines habitudes de vie;

Considérant que le programme Accessibilité - volet projets vise à soutenir l'accès et faciliter l'intégration des jeunes de 5 à 16 ans à des activités de loisir favorisant l'adoption de saines habitudes de vie;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière auprès de la Fondation Tremplin Santé dans le cadre du programme Accessibilité - volet projets;
- 3- Que le Conseil municipal désigne M^{me} Julie Tétreault, directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, pour compléter et signer le formulaire de demande de soutien financier pour et au nom de la Municipalité;
- 4- Que M^{me} Julie Tétreault soit également désignée pour effectuer le suivi de la demande ainsi que la reddition de comptes;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution accompagne les documents à être transmis à la Fondation Tremplin Santé.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice par intérim du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-24-2017 Re: Camp de jour 2017 - Besoins locatifs supplémentaires - Démarches

Ce rapport est reportée à la prochaine séance du Conseil pour compléments d'information.

Nomination du porte-drapeau 2017 lors de la cérémonie de la Nuit du Petit Saint-Jean à Valréas, le 23 juin 2017

**2017-0607-
195**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal désigne M. André-Philippe Beaupré, 99, boulevard Brassard, Saint-Paul, porte-drapeau 2017 lors de la cérémonie de la Nuit du Petit Saint-Jean qui se déroulera à Valréas le 23 juin 2017;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul assume les frais du billet d'avion, de la taxe d'aéroport et de l'assurance;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M. Patrick Adrien, maire de Valréas;
 - M. Bruno Valle, président du Comité de jumelages, Mairie de Valréas;
 - M. Max Pellegrin, gouverneur des Compagnons de la Saint-Jean.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

1317-2017 - Commémoration des 700 ans d'existence de l'Enclave des Papes

**2017-0607-
196**

Considérant que la Municipalité compte être représentée à Valréas lors des activités entourant la commémoration des 700 ans d'existence de l'Enclave des Papes et de la Nuit du Petit Saint-Jean, le 23 juin 2017;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal délègue M. Alain Bellemare pour se rendre à Valréas afin de représenter la Municipalité de Saint-Paul à titre d'élu municipal pour souligner les 700 ans d'existence de l'Enclave des Papes et d'être présent aux activités de la Saint-Jean 2017;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal rembourse le billet d'avion, les assurances et les réservations de siège de M. Bellemare jusqu'à concurrence d'une dépense maximale de 1 100 \$;
- 4- Que, de plus, un cadeau estimé à 150 \$ soit offert à la municipalité de Valréas pour la remercier de son accueil;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-15-2017 Re: Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018

**2017-0607-
197**

Considérant que le Conseil municipal souhaite présenter une demande d'aide financière au développement des collections auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications et nomme M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de mandataire de la Municipalité;
- 3- Que le Conseil municipal précise que la Municipalité autofinancera le montant de la subvention afin de procéder à l'acquisition des volumes et documents servant à bonifier sa collection locale;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ladite demande et à y joindre tous les documents afférents;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution accompagne les documents à être transmis au ministère de la Culture et des Communications.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-16-2017 Re: Adhésion à la campagne Baignade parfaite

2017-0607-198

Considérant le lancement de la campagne de sensibilisation "Baignade parfaite" de la Société canadienne de sauvetage ayant pour objectif de prévenir la noyade en milieu résidentiel en encourageant les municipalités à faire appliquer le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adhère à la campagne de sensibilisation "Baignade parfaite" de la Société canadienne de sauvetage;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal autorise le paiement des frais d'adhésion au coût de 173,95 \$ plus les taxes applicables, comprenant entre autres des pochettes et dépliants "Baignade parfaite";
- 4- Que le Conseil municipal prenne bonne note que les dépliants seront disponibles au bureau de l'inspecteur en bâtiments et en environnement, M. Miguel Rousseau, responsable de l'application de notre réglementation municipale;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-17-2017 Re: Projet d'acquisition d'une imprimante et maintenance de certains équipements réseautiques

2017-0607-199

Considérant les problèmes d'impression de l'imprimante HP LaserJet 4000-T utilisée au secrétariat, datant de 1998 et nécessitant des réparations;

Considérant que l'imprimante HP LaserJet 4100 utilisée par le technicien comptable requiert de l'entretien;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition d'une imprimante HP LaserJet Pro M501dn au coût de 759 \$ + taxes et de deux interrupteurs réseaux au coût de 259 \$ + taxes auprès de la firme Nanotech informatique;
- 3- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-641 "Ameublements et informatique";
- 4- Que, de plus, le Conseil municipal autorise les frais reliés à l'entretien de l'imprimante de la comptabilité et à l'installation des équipements réseaux au coût de 285 \$ plus les taxes applicables;

- 5- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-526 "Entretien équipements informatiques" ;
- 6- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Construction d'une nouvelle rue municipale - Route 343, face à la rue Royale - Projet Les Cours du Ruisseau

**2017-0607-
200**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, à signer la demande de permission de voirie auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et tout renouvellement de celle-ci, concernant les travaux de construction d'une nouvelle rue municipale face à l'intersection de la route 343 et de la rue Royale dans le cadre du projet "Les Cours du Ruisseau", pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 2- Que copie conforme de la présente résolution accompagne la demande de permission de voirie à être transmise à M. Luc Cossette, ingénieur, chef par intérim du Centre de services de Joliette au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande d'installation de feux de circulation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) sur la route 343 à l'intersection de la rue des Tourelles et du boulevard de l'Industrie

**2017-0607-
201**

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul a demandé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'intervenir à l'intersection de la rue des Tourelles et du boulevard de l'Industrie (R-343) par résolution adoptée le 20 août 2014, relancée par lettre les 20 avril et 9 septembre 2015 puis par résolution adoptée le 4 novembre 2015;

Considérant que l'étude de circulation 161-08923-00, datée du 18 janvier 2017 et préparée par la firme WSP, a été acceptée par le MTMDET le 18 avril 2017;

Considérant la nécessité de faciliter et sécuriser la circulation des usagers de la route;

Considérant la nécessité de maintenir de bons niveaux de service sur le boulevard de l'Industrie (R-343);

Considérant que les feux de circulation sont justifiés par les débits de circulation existants (critères 1, 2 et 3) définis dans le Tome V des normes de conception routière du MTMDET;

Considérant que pour justifier des feux de circulation, il est nécessaire de ne répondre qu'à un seul critère;

Considérant que l'étude de circulation préconise l'implantation de feux de circulation à l'intersection de la rue des Tourelles et du boulevard de l'Industrie (R-343) puisque cette option répond le mieux aux problématiques observées;

Considérant que l'emprise de la rue des Tourelles et du boulevard de l'Industrie permet l'implantation de feux de circulation;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal demande au MTMDET de procéder à l'implantation de feux de circulation sur la route 343, à l'intersection de la rue des Tourelles et du boulevard de l'Industrie;
- 3- Que la Municipalité de Saint-Paul sollicite l'appui de la Commission scolaire des Samares en transmettant copie de la présente au président, M. Michel Forget et au Commissaire responsable du territoire de Saint-Paul, M. Jean Jetté;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M. Luc Cossette, ingénieur, chef par intérim du Centre de services de Joliette, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, 1163, boulevard Manseau, Joliette, J6E 3G9;
 - M. Claude Thibeault, directeur général, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, Direction des Laurentides-Lanaudière, 222, rue Saint-Georges, 2^e étage, Saint-Jérôme, J7Z 4Z9;
 - M^{me} Lise Thériault, ministre responsable de la région de Lanaudière, 7077, rue Beaubien Est, bureau 205, Anjou H1M 2Y2;
 - M^{me} Véronique Hivon, députée de Joliette, 970, rue Saint-Louis, Joliette, J6E 3A3.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

État des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2017

**2017-0607-
202**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de l'état des activités de fonctionnement, d'investissement et bilan pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-18-2017 Re: Appel d'offres pour services professionnels - Réfection des infrastructures des rues Adrien et Claude

2017-0607-203

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à un appel d'offres pour services professionnels dans le dossier de réfection des infrastructures pour les rues Adrien et Claude;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport ADM-18-2017.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. Re: Recommandation de paiement n° 1 - Aménagement intérieur de la bibliothèque au garage municipal - Période du 10 avril au 23 mai 2017

2017-0607-204

Considérant la recommandation de paiement #1 relative aux travaux d'aménagement intérieur de la bibliothèque au garage municipal;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 23 400 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Construction Hébert & Hébert inc.;
- 3- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit numéro 09718 autorisé par la résolution du Conseil municipal portant le numéro 2017-0405-126;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pierre Hétu, architecte de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Projet de loi n° 122, loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs - Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017

2017-0607-205

Considérant que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

Considérant que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal demande aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;
- 3- Que le Conseil municipal demande également, qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités, 1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Regroupement des offices municipaux d'habitation sur le territoire de la MRC de Joliette - Nomination d'un représentant au Comité de travail et de concertation (CTC)

**2017-0607-
206**

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

Considérant que ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle;

Considérant que lors de la rencontre d'information tenue par le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ), le 29 mai dernier, la majorité des participants ont manifesté leur préférence à s'engager dans un projet d'un seul regroupement pour l'ensemble des offices municipaux d'habitation du territoire;

Considérant qu'un comité de travail et de concertation (CTC) doit être créé pour permettre le dialogue entre les parties et la réalisation d'un plan d'affaires;

Considérant que ce plan d'affaires doit être présenté aux municipalités pour approbation finale;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal recommande la nomination de M. Serge Ménard pour siéger au Comité de concertation et de transition à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Chantal Riopel, ingénieure, conseillère municipale de Saint-Charles-Borromée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Factures et crédit de la Ville de Joliette concernant les points suivants:

- Travaux au barrage Gohier: facture de 13 991,98 \$;

**- Variateurs de vitesse sur pompes: facture de 13 835,97 \$
- crédit de (3 744,46 \$);**

- Réfection des filtres à l'usine de filtration: facture de 93 218,93 \$

**2017-0607-
207**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 118 302,42 \$ à la Ville de Joliette, représentant la quote-part municipale des coûts reliés à des travaux à l'usine de filtration selon l'entente intermunicipale relative à la fourniture de l'eau potable entre la Ville de Joliette et la Municipalité, comme suit:

- Réfection des murs et remblai du bassin Gohier (usine de filtration):	13 991,98 \$
- Fournitures et installation de variateurs de vitesse sur pompes d'eau brute	14 835,97 \$
- crédit pour subvention d'Hydro-Québec	<u>(3 744,46)</u>
	11 091,51 \$
- Réfection des filtres (usine de filtration)	<u>93 218,93 \$</u>
Total:	<u>118 302,42 \$</u>

- 3- Que les présentes dépenses soient défrayées à même les revenus du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECO) et/ou des revenus de la tarification aqueduc (compensation);
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Marcel Beaupré, technicien comptable.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M^{me} France Coulombe:

M^{me} Coulombe du «Camping Le St-Paul 2014 inc.», 383, boulevard Brassard, Saint-Paul, demande si elle sera contactée pour la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme.

M^{me} la conseillère, Jacinthe Breault, informe M^{me} Coulombe qu'elle sera effectivement contactée par M. Miguel Rousseau, pour une rencontre qui aura vraisemblablement lieu le 19 juin prochain.

M^{me} France Coulombe:

En lien avec le « Concours de porte-drapeau », M^{me} Coulombe demande si sa fille qui demeure au camping à Saint-Paul sept (7) mois par an pourrait participer au concours.

Suivant le nombre de postulants, la préférence ira pour les jeunes résidents de Saint-Paul. Toutefois, M^{me} Coulombe est informée que sa fille n'a rien à perdre à soumettre sa candidature.

Fin de la séance ordinaire du 7 juin 2017 à 20 h 10.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^c Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2017.

Certificats de crédits disponibles:

Résolutions

Certificat

2017-06-07-189

2017-000227

2017-000228

2017-06-07-195

2017-000129

2017-06-07-196

2017-000225

2017-000226

2017-06-07-198

2017-000229

2017-06-07-199

2017-000230

2017-06-07-207

2017-000231

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint